

Les migrations intra-européennes d'hier à aujourd'hui

Hadrien Dubucs et Stéphane Mourlane



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/3863>
DOI : 10.4000/hommesmigrations.3863
ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2017
Pagination : 6-14
ISBN : 978-2-919040-38-4
ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Hadrien Dubucs et Stéphane Mourlane, « Les migrations intra-européennes d'hier à aujourd'hui », *Hommes & migrations* [En ligne], 1317-1318 | 2017, mis en ligne le 01 avril 2020, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/3863> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3863>

LES MIGRATIONS INTRA-EUROPÉENNES D'HIER À AUJOURD'HUI

Par HADRIEN DUBUCS, Espace Nature et Culture (ENec), maître de conférences en géographie, université Paris-Sorbonne, et STÉPHANE MOURLANE, maître de conférences en histoire contemporaine, Aix-Marseille Université-CNRS, TELEMMMe.

Du « Brexit » à la crise des réfugiés en passant par les échanges internationaux étudiants et la mise en place de l'espace Schengen, l'histoire récente de la construction européenne jusque dans ses séquences les plus actuelles est intimement liée à la question des migrations. Celle-ci ponctue régulièrement l'actualité, scande l'agenda politique, marque les opinions et tend aujourd'hui trop souvent à associer l'Europe des migrations aux seules présence et circulation de migrants originaires de pays tiers à l'intérieur de l'espace européen. Or l'Europe des mobilités internationales est aussi celle des « citoyens européens mobiles », c'est-à-dire des ressortissants d'un pays européen résidant de manière stable dans un pays de l'Union européenne autre que leur État d'origine. Elles concernent moins de 3 % de la population européenne et sont moins nombreuses et surtout moins visibles que les migrations en provenance des pays extra-européens.

Une histoire migratoire ancienne en Europe

Les migrations intra-européennes¹ s'inscrivent pourtant dans une histoire ancienne, bien avant que ne soit lancé le processus d'intégration européenne. Est-il nécessaire de rappeler que, de l'Antiquité à l'époque moderne, le continent européen est un « *monde de l'itinérance*² » ? À partir du XVII^e siècle, les systèmes migratoires s'articulent autour des grandes plaines et de grandes agglomérations européennes³. Commerçants, colporteurs, mais aussi travailleurs agricoles saisonniers circulent par-delà les frontières. Ce mouvement se poursuit au début du XIX^e siècle. Des espaces de circulation transfrontaliers sont particulièrement dynamiques, comme en France où Belges et Piémontais entretiennent un mouvement de va-et-vient constant⁴. Dans les grandes villes, comme à Marseille, entrepreneurs, marchands et banquiers européens, grecs, allemands, espagnols italiens ou suisses, jouent un rôle essentiel dans le développement économique⁵. La France accueille aussi un grand nombre d'exilés⁶, victimes des soubresauts de l'histoire politique européenne que suscitent aspirations libérales et nationales. On y trouve les exilés espagnols durant les restaurations absolutistes du règne de Ferdinand VII (1813-1833), des patriotes italiens, allemands voire grecs durant leur lutte pour l'indépendance, les Polonais de la « Grande émigration » après 1831, ainsi que les légitimistes espagnols de la première guerre carliste (1833-1840), puis, après 1848, tous ceux qui

fuient les répressions du Printemps des peuples. La France produit aussi en ce premier XIX^e siècle des bannis et des proscrits. Les changements de régime successifs s'accompagnent en effet de nombreux départs vers des refuges européens (Belgique, Suisse ou Angleterre). « L'exil ne m'a pas seulement détaché de la France, il m'a presque détaché de la terre, et il y a des instants où je me sens comme mort et où il me semble que je vis déjà de la grande et sublime vie ultérieure⁷ » écrit, depuis l'île anglo-normande de Guernesey, Victor Hugo qui a fui le coup d'État de Louis Napoléon III en 1851 et qui se pose comme un emblème de ce « *siecle des exilés*⁸ ».

Ces migrations ne concernent le plus souvent que les élites, tandis que, dans un contexte de fort accroissement de la population européenne (de 187 millions en 1800 à 401 millions en 1914), les phases successives de l'industrialisation leur donnent un caractère de masse bien plus affirmé. On a beaucoup insisté sur l'émigration européenne à destination, en particulier, du continent américain. La plupart des études et des manuels reprennent le chiffre de 55 millions d'émigrés pour le XIX^e siècle⁹. S'il est difficile d'évaluer précisément les flux intra-européens à la même époque, ceux-ci n'en sont pas moins importants et surtout croissants. Si l'on prend le cas de l'Italie, l'un des principaux pays d'émigration à la fin du siècle, ce sont 400 000 personnes qui se dirigent vers d'autres pays européens entre 1876 et 1880 pour 144 000 au cours de la même période vers des destinations extra-européennes¹⁰. Au début du XX^e siècle, l'émigration italienne transocéanique prend le dessus (un peu plus de 2 millions de personnes entre 1906 et

1. Natacha Lillo, « L'immigration européenne en France, angle mort de la recherche », in Marie Poinsot, Serge Weber (dir.), *Migrations et mutations de la société française. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 85-93. **2.** Claudia Moatti, Wolfgang Kaiser, Christophe Pébarthe (dir.), *Le monde de l'itinérance en Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et d'identification*, Bordeaux, Ausonius, 2009. **3.** Jan Lucassen, *Migrant Labour in Europe 1600-1900. The Drift to the North Sea*, Londres, Croom Helm, 1987 ; Leslie Page Moch, *Moving Europeans: Migrations in Western Europe Since 1650*, Bloomington, Indiana University Press, 1992. **4.** Philippe Rygiel, « Les migrations étrangères en France : une histoire européenne », in Marie Poinsot, Serge Weber (dir.), *op. cit.*, p. 20. **5.** Émile Temime, Renée Lopez, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, t. 1 : *La préhistoire de la migration, 1482-1830*, Arles, Edisud, 1989. **6.** Greg Burgess, *Refuge in the Land of Liberty. France and its Refugees, from the Revolution to the End of Asylum, 1787-1939*, New York, Palgrave Macmillan, 2008 ; Delphine Diaz, *Un asile pour tous les peuples ? Exilés et réfugiés étrangers en France au cours du premier XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2014 ; Delphine Diaz (dir.), programme Asileurope XIX (Agence nationale de la recherche, 2016-2020) : <https://asileurope.hypotheses.org/> (consulté le 21 avril 2017). **7.** Victor Hugo, *Correspondances*, t. II, Paris, Albin Michel, 1950, p. 244. **8.** Sylvie Aprile, *Le siècle des exilés : bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRS éd., 2010. **9.** Frank Thistlethwaite, « Migrations from Europe overseas in the nineteenth and twentieth century », in Comité international des sciences historiques, *XI^e congrès des sciences historiques*, Stockholm 21-28 août 1960, vol. 5, *Rapports, histoire contemporaine*, Göteborg, Stockholm, Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1960, pp. 32-36. **10.** Antonio Golini, Flavia Amato, « Uno sguardo e un secolo e mezzo di emigrazione italiana », in Piero Bevilacqua, Andreina De Clementi, Emilio Franzina (dir.), *Storia dell'emigrazione italiana*, vol. 1, Partenze, Rome, Donzelli, 2001, p. 50.

1910), mais ce sont tout de même 1,24 million d'Italiens qui se dirigent vers l'Europe. Quelle que soit la destination, le système migratoire italien est marqué par une grande fluidité. Ainsi, si les services de la statistique italienne enregistrent 1,8 million de départs vers la France entre 1873 et 1914, les Italiens ne sont que 420 000 à y être installés à la veille de la Première Guerre mondiale¹¹.



De la nécessité économique au contrôle politique des migrations

Il faut, il est vrai, se garder d'un trop fort déterminisme dans la distinction de motifs politiques et économiques. Philippe Rygiel a raison de rappeler, d'une part, la dimension processuelle et collective de la prise de décision d'émigrer et, d'autre part, la fréquente conjugaison des motivations politiques et économiques que l'historien peine parfois à démêler¹². Il n'en reste pas moins que la géographie de la migration intra-européenne qui se dessine recoupe celle de l'industrialisation. L'industrie anglaise emploie en particulier des Irlandais, des Allemands et des Polonais¹³. En France, avant que les Italiens ne s'imposent en 1901, les Belges constituent la première nationalité représentée – ils sont 465 860 en 1891 – devant les Allemands, les Suisses et les Espagnols¹⁴. En fonction de l'évolution du niveau d'industrialisation, cette géographie se modifie et des pays d'émigration deviennent des bassins d'immigration à l'instar de l'Allemagne, qui reçoit 200 000 travailleurs en provenance d'Autriche-Hongrie¹⁵, ou encore de la Belgique qui, à partir de 1901, connaît un excédent de l'immigration sur l'émigration¹⁶. En clair, au début

du XX^e siècle, les flux migratoires se polarisent vers l'Europe du Nord-Ouest, la plus développée, grâce au développement des réseaux de transport, au libéralisme des États en matière de contrôle des frontières et à la structuration de réseaux et filières¹⁷. Les migrants en provenance des autres parties de l'Europe y permettent, selon Klaus J. Bade, « *d'augmenter la flexibilité du facteur coût*¹⁸ ». Si l'apport économique de ces migrants est reconnu, leur présence n'en est pas moins perçue comme une menace et devient un enjeu politique dans les pays d'accueil. L'hostilité des Anglais à l'égard des Irlandais donne lieu à de nombreuses manifestations de violence motivées par le sentiment d'une « menace religieuse », tandis que les Polonais sont perçus en Allemagne comme une « *menace pour la nation*¹⁹ ». Gérard Noiriel a bien montré qu'en même temps que l'apparition du terme « *immigration* », l'affaire des « Vêpres marseillaises », qui en juin 1881 met en scène une chasse aux Italiens à Marseille, constitue en France un « *symptôme d'un problème national*²⁰ ». Dans un contexte de crise économique, d'enracinement de la République et d'exaltation nationaliste se déploie dans les années qui suivent un « *système xénophobe* » fondé sur une interaction entre l'opinion publique et l'action politique en faveur d'une préférence nationale à l'emploi²¹. Au-delà de la xénophobie ordinaire, le massacre des ouvriers italiens à Aigues-Mortes en août 1893 en constitue l'éclat le plus sanglant²². Se pose bien évidemment ici la question, lancinante par la suite, de l'intégration et de l'assimilation des immigrés.

Dans ce contexte, les États européens, qu'ils soient récepteurs ou émetteurs, mettent en place des mécanismes de contrôle des frontières et de régulations des flux migratoires fondés notamment sur des pra-

11. Pierre Milza, *Voyage en Ritalie*, Paris, Payot, 1995, p. 65. **12.** Philippe Rygiel, *Le temps des migrations blanches. Migrer en Occident, du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle*, Paris, Publibook, 2010, pp. 57-64. **13.** Kenneth Lunn, « Great Britain », in Klaus J. Bade, Pieter C. Emmer, Leo Lucassen, Jochen Oltmer (dir.), *The Encyclopedia of European Migration and Minorities from the Seventeenth Century to the Present*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, pp. 18-20. **14.** Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 14. **15.** Klaus J. Bade, *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2002, p. 142. **16.** Jean Stengers, « Les mouvements migratoires en Belgique aux XIX^e et XX^e siècles », in *Revue belge de philologie et d'histoire* vol. 82, n° 1-2, 2004, p. 320. **17.** Philippe Rygiel, *Le temps des migrations blanches...*, op. cit., pp. 43-56. **18.** Klaus J. Bade, op. cit., p. 136. **19.** Leo Lucassen, *The Immigrant Threat. The Integration of Old and New Migrants in Western Europe since 1850*, Urbana/Chicago, University of Illinois Press, 2005. **20.** Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècles). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, p. 152. **21.** Laurent Dornel, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette, 2004. **22.** Gérard Noiriel, *Le massacre des Italiens, Aigues-Mortes, 17 août 1893*, Paris, Fayard, 2010. **23.** Lisen About, James Brown, Gayle Lonergan, *Identification and Registration Practices in Transnational Perspective. People, Papers and Practices*, Basingstoke, Palgrave, 2013.

tiques d'identification²³. La Première Guerre mondiale constitue de ce point de vue un tournant²⁴. Déjà, au cours du conflit, des accords bilatéraux sont signés pour organiser l'apport d'une « main-d'œuvre blanche » afin de compenser les mobilisations sur le front et de limiter le recours aux travailleurs coloniaux²⁵. Italiens, Espagnols et Portugais sont ainsi introduits en France. L'encadrement diplomatique se poursuit après la guerre et structure longtemps les flux migratoires intra-européens : après la Seconde Guerre mondiale, une autre série d'accords est signée entre différents États continentaux. Les dispositifs n'ont de cesse de se renforcer allant jusqu'à la mise en œuvre de procédures de sélection²⁶. Plus que jamais, l'Europe est en mouvement au cours de ce « siècle des réfugiés²⁷ ». Les traités qui ponctuent la Première Guerre mondiale entraînent d'importants déplacements de population à l'instar du traité de Lausanne qui, en 1923, prévoit un échange obligatoire de population entre la Grèce et la Turquie²⁸. Les changements de frontières, les persécutions, les déportations et les exterminations conduisent sur la route des millions d'Européens jusqu'à la fin du siècle. Au cours de l'entre-deux-guerres, la pression migratoire intra-européenne se trouve accentuée par la mise en œuvre entre 1921 et 1924 d'une politique de quotas aux États-Unis qui a pour effet de redéployer les flux. La France demeure le principal pays d'immigration recevant une grande part de l'émigration italienne²⁹ – on compte 800 000 Italiens au recensement de 1931 –, des Polonais³⁰ et, dans les années 1930, les exilés républicains espagnols³¹, ainsi que de nombreux migrants et réfugiés, notamment juifs, d'Europe centrale³². La Belgique,

le Luxembourg, la Suisse, le Danemark et l'Angleterre sont également des pays d'immigration. Comme par le passé, il s'agit de l'Europe du Nord-Ouest, à l'exception de l'Allemagne qui, avec l'avènement du nazisme, suscite l'exil. La période de crise des années 1930 est à nouveau marquée par des poussées xénophobes, notamment en France³³. Il faut attendre les années 1960 et le développement des flux migratoires extra-européens, pour que les migrants Européens deviennent « invisibles » au regard de l'opinion publique³⁴.

Globalement, jusque dans les années 1980, les migrations intra-européennes se caractérisent par des mouvements des pays du Sud vers les pays du Nord : si les Irlandais continuent d'émigrer, ce sont surtout les Italiens, les Espagnols, les Grecs et les Portugais qui se rendent en Allemagne, au Royaume-Uni, en France, en Belgique, au Luxembourg ou encore, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède³⁵.

Le traité de Rome au service du marché de l'emploi intra-communautaire

Le traité de Rome, qui instaure en 1957 la Communauté économique européenne, et qui repose, entre autres, sur la libre circulation des personnes dans l'espace formé par les six pays fondateurs (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas), profite essentiellement aux migrants italiens³⁶. La mise en œuvre de la libre circulation se fait au demeurant progressivement puisqu'il faut attendre le règlement n°1612 du

24. Philippe Rygiel, *Le temps des migrations blanches ... op. cit.*, pp. 83-90 ; Klaus J. Bade, *op. cit.*, pp. 334-345. **25.** Laurent Dornel, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre : un tournant dans l'histoire de l'immigration ? », in *Migrations Sociétés*, n° 156, 2014, pp. 51-68. **26.** Philippe Rygiel (dir.), *Le bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident 1880-1939*, La Courneuve, Publbook, 2008. **27.** Klaus J. Bade, *op. cit.*, p. 12. **28.** Mériopi Anastassiadou, « L'échange des populations entre la Grèce et la Turquie au lendemain de la Première Guerre mondiale », in *Confluences Méditerranée*, n° 15, 1995, pp. 159-168. **29.** Pierre Milza (dir.), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Rome, École française de Rome, 1986 ; *L'immigration italienne en France dans les années 20*, Actes du colloque franco-italien, Paris, 15-17 octobre 1987, Paris, éd. du Cedei, 1988. **30.** Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

31. Geneviève Dreyfus-Armard, *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999. **32.** Karl Bartosek, René Gallissot, Denis Peschanski (dir.), *De l'exil à la résistance. Réfugiés et immigrés d'Europe centrale en France, 1933-1945*, Paris, Arcantère, 1989. **33.** Ralph Schor, *Français et immigrés en temps de crise*, Paris, L'Harmattan, 2004. **34.** Yvan Gastaut, *L'immigration et l'opinion publique en France sous la V^e République*, Paris, Le Seuil, 2000. **35.** Gilles Simon, Jacqueline Costa-Lascoux, « Une Europe communautaire de moins en moins mobile ? », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 7, n° 2, 1991, pp. 41-61. **36.** Roberto Sala, « L'emigrazione italiana in Europa dal boom economico alla fine dei grandi flussi », in Paola Corti, Matteo Sanfilippo (dir.), *Storia d'Italia. Annali 24 : Migrazioni*, Turin, Einaudi, 2009, pp. 407-424.

15 octobre 1968 pour qu'elle soit instaurée pleinement. Pendant ce temps, l'émigration italienne prend souvent le chemin de la clandestinité³⁷. À la « *composante territoriale ou géographique* » codifiant la liberté d'aller et venir, l'article 48 du traité de Rome ajoute une « *composante professionnelle* » et « *une composante sociale*³⁸ » qui modifient substantiellement les conditions de travail et de séjour des travailleurs communautaires. Cet article interdit, en effet, toute discrimination nationale à l'embauche. Il prévoit, par ailleurs, la liberté de séjour et de résidence pour postuler à et exercer un emploi. Pour autant, la réglementation européenne maintient le statut des étrangers. Les gouvernements européens, et en particulier le gouvernement français, se montrent peu empressés de modifier les législations nationales en vigueur sur ce point. Ainsi les modalités d'attribution des cartes de séjour ne connaissent guère de modification tout au long de la période transitoire.

Au terme de cette période, en 1968, la carte de séjour ne disparaît pas, mais elle est désormais accordée pour une durée de cinq ans sur la base d'une déclaration d'engagement de l'employeur ou d'une attestation de travail ; elle est automatiquement renouvelée de cinq ans en cinq ans³⁹. Le maintien d'une telle formalité ne doit pas être interprété comme une limitation à la libre circulation des travailleurs, mais plutôt comme le révélateur de l'état d'esprit des rédacteurs du traité de Rome et de ceux qui en assurent l'application. En effet, le traité n'est pas réellement conçu dans la perspective de favoriser le développement des migrations intra-communautaires. Il inclut plutôt la question migratoire dans une problématique de développement économique qui implique une libéralisation et une harmonisation du marché communautaire de l'emploi. Le travail est alors considéré, de la même manière que les capitaux

et les marchandises, comme un élément d'un système économique libéral, à l'efficacité reconnue par le traité de Rome, qui doit assurer au sein du marché commun l'équilibre et l'épanouissement de la croissance économique européenne. L'impératif économique exige donc l'abolition des barrières protectionnistes. Mais c'est probablement dans le domaine de l'emploi que les résistances sont les plus fortes. La préservation d'un certain contrôle national de l'immigration et la mise en place progressive de la libre circulation répondent à l'inquiétude des opinions publiques, relayée par les syndicats. En France, la concurrence de la main-d'œuvre étrangère ne cesse d'être redoutée, même en période de croissance⁴⁰. Ce type de pressions pour obtenir des garanties dans la protection de la main-d'œuvre nationale conduisent de temps en temps le gouvernement et l'administration à freiner l'application des directives européennes. L'ouverture des frontières et les conditions avantageuses réservées aux ressortissants communautaires font craindre une « invasion » des Italiens déjà fort nombreux⁴¹. Le gouvernement de Rome doit alors intervenir à Bruxelles pour convaincre la France de ne pas s'opposer à la reconnaissance d'une priorité du marché communautaire⁴². Il reste que les mouvements migratoires intra-communautaires demeurent relativement faibles comparés aux flux migratoires importants en provenance des pays tiers⁴³.

La libre circulation en Europe et ses limites

Au cours des années 1970, les migrations communautaires ont même tendance à stagner, voire à régresser en raison du mouvement de convergence des salaires entre les pays membres, des politiques migratoires restrictives, des évolutions démogra-

³⁷. Sandro Rinauro, *Il cammino della speranza. L'emigrazione clandestina degli italiani nel secondo dopoguerra*, Turin, Einaudi, 2000.

³⁸. Antoine Lyon-Caen, « Les bénéficiaires de la libre circulation », in Michèle Bonnechère (dir.), *Trente ans de libre circulation des travailleurs*, Paris, La documentation française, 1998, pp. 9-19. ³⁹. Ernest Heyning, « La libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la communauté est instituée définitivement », in *Revue du Marché commun*, n° 120, 1969, pp. 65-71. ⁴⁰. Yvan Gastaut, *op. cit.*, pp. 372-379. ⁴¹. Marianne Amar, Pierre Milza, *L'immigration en France au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 77. ⁴². Stéphane Mourlanc, « La question migratoire dans les relations franco-italiennes dans les années 1950-1960 », in *Cahiers d'études italiennes*, n° 22, 2016, pp. 159-173. ⁴³. Georges Tapinos, « L'intégration économique régionale, ses effets sur l'emploi et les migrations », in *Migrations et développement*, OCDE, 1994.

phiques et de la crise économique. Comme le notent Gildas Simon et Jacqueline Costa-Lascoux : « *Au début des années 1970, le nombre des départs annuels des quatre pays du Sud vers le Nord (CEE et Suisse) sont compris entre 500 000 et 600 000 ; Italie : 200 000, Portugal : 170 000 ; Espagne : 150 000 et Grèce : 68 000. Mais beaucoup de ces migrants économiques ne viennent travailler dans le nord de l'Europe que quelques années et repartent ensuite dans leur pays d'origine*⁴⁴. » En 1985, la signature de l'accord de Schengen par cinq des membres de la Communauté européenne (l'Allemagne de l'Ouest, la France et les pays du Benelux) et son institutionnalisation par le traité d'Amsterdam en 1997 renforcent la libre circulation tout en prévoyant une mise en commun des politiques de visas, d'asile et d'immigration. Toutefois, en 1990, moins de 2 % des ressortissants communautaires résident dans un autre État de la Communauté, soit environ 5 millions sur un ensemble de 327 millions de personnes ; l'Irlande et le Portugal sont les deux pays qui participent le plus à la migration intracommunautaire, avec respectivement 15,8 et 9,3 % de leurs ressortissants dans les autres États de la Communauté⁴⁵.

Parallèlement aux migrations communautaires, on observe d'autres flux européens en provenance de l'Est de l'Europe, nourris par la fuite du système communiste. Dans le cas Yougoslave, l'émigration vers l'Europe occidentale se développe dans le cadre d'accords bilatéraux, avec l'Allemagne et la France notamment : environ un million de Yougoslaves quittent le pays entre 1965 et 1975⁴⁶. La chute du mur de Berlin et l'éclatement du bloc soviétique dans les années 1990 entraînent une intensification des migrations Est-Ouest à destination principalement de l'Allemagne. Pour autant, le scénario de l'invasion tant redouté à l'Ouest ne s'est pas pro-

duit, en dépit de l'abolition progressive du régime des visas pour les ressortissants de pays de l'Europe centrale⁴⁷. En 2001, Elmar Honekopp relève que « *Dix ans après l'ouverture du rideau de fer, l'étude des mouvements migratoires Est-Ouest et de leurs effets sur la population et sur le marché de l'emploi montre a posteriori qu'il n'y a pas eu de phénomène migratoire important*⁴⁸. » On peut toutefois noter l'intensification des flux de minorités ethniques : en 1989 et en 1990, l'Allemagne accueille plus de 620 000 personnes d'origine ethnique allemande en provenance de Pologne, de Roumanie, mais aussi de l'ex-URSS⁴⁹. L'inquiétude ressurgit toutefois avec l'élargissement de l'Union européenne en 2004 aux huit nouveaux pays issus de l'ancien « bloc communiste⁵⁰ » : la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, auxquels s'ajoutent deux pays méditerranéens, Malte et Chypre. Ainsi, si les Maltais et les Chypriotes bénéficient dès leur entrée de tous les droits des citoyens européens (liberté de circulation, d'installation et de travail), les ressortissants des autres pays doivent se conformer à une politique de paliers sur sept ans (2 ans + 3 ans + 2 ans) avant de pouvoir accéder à la libre circulation avec le droit du travail⁵¹. Seuls l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède ouvrent immédiatement en 2004 leur marché du travail aux ressortissants des nouveaux États membres, recevant ainsi les migrants les plus qualifiés⁵². Comme le note Andrea Rea, « *on retrouve en cela un ancien mécanisme associé à ce que l'on qualifie dorénavant de "préférence communautaire", à savoir que l'UE se développe en internalisant un bassin de recrutement de main-d'œuvre bon marché*⁵³ ». Déjà la Grèce, qui adhère à l'Union européenne en 1981, n'a bénéficié de la liberté de travail et d'installation pour ses res-

⁴⁴. Gilles Simon, Jacqueline Costa-Lascoux, *art. cit.* ⁴⁵. *Ibid.* ⁴⁶. Mirjana Morokvasic, « La Yougoslavie : le pays de toutes les migrations », in Laurent Gervereau, Yves Tomic (dir.), *De l'unification à l'éclatement. L'espace yougoslave, un siècle d'histoire*, Nanterre, Musée d'histoire contemporaine-BDIC, 1998, pp. 160-165. ⁴⁷. Marek Okolski, « La nouvelle donne migratoire à l'Est », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 7, n° 2, 1991, pp. 7-40 ; Mirjana Morokvasic, « Migrations et mobilités Est-Ouest après 1989 sur fond d'intégration européenne », in *Migrations Société*, n° 158, 2015, pp. 61-92. ⁴⁸. Elmar Honekopp, « Élargissement et libre circulation : les effets sur le marché du travail dans l'Union », in *Hommes & Migrations*, n° 1230, 2001, pp. 34-42. ⁴⁹. Jean-Pierre Garson, Anaïs Loizillon, *L'Europe et les migrations de 1950 à nos jours : mutations et enjeux*, Commission européenne/OCDE, janvier 2003. ⁵⁰. Anne De Tinguy, « L'élargissement à l'est de l'Union, un nouveau défi pour l'Europe réunifiée », in *Hommes & Migrations*, n° 1230, 2001, pp. 5-19. ⁵¹. Catherine Wihtol de Wenden, « Le tournant de 2004 : l'élargissement de l'Union européenne et la création de Frontex », in *Migrations Société*, n° 158, 2015, pp. 125-130. ⁵². Mirjana Morokvasic, « Migrations et mobilités Est-Ouest après 1989... », *art. cit.* ⁵³. Andrea Rea, « Les nouvelles figures du travailleur immigré : fragmentation des statuts d'emploi et européisation des migrations », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n° 2, 2013, pp. 15-35.

sortissants qu'en 1992, en même temps que l'Espagne et le Portugal, qui ont adhéré en 1986. La règle des sept ans est appliquée à la Bulgarie et à la Roumanie qui rejoignent l'Union européenne en 2007. En revanche, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark, puis l'Autriche, la Finlande et la Suède n'ont pas eu à respecter un délai entre leur date d'adhésion et celle de l'accès de leurs ressortissants à tous les droits des Européens⁵⁴.

Comme le relève Emmanuelle Taugourdeau en 2010, « *dans les faits, cependant, on est loin d'observer des flux massifs de migrations intra-communautaires comme la création de l'espace Schengen pouvait laisser le présager*⁵⁵ ». Elle note que « *les immigrés européens représentent moins d'un quart du total des immigrés actifs en Europe, soit un peu moins de 8 millions d'individus en 2006* ». Il existe toutefois de fortes disparités entre les pays de l'UE. Le Royaume-Uni accueille le plus grand nombre de migrants européens (un peu moins de 1 million en 2006). Les immigrés ressortissants des 27 représentent 27,8 % de la population active immigrée en France en 2006 ; cette part s'élève à 86,7 % au Luxembourg ; 85,5 % en Slovaquie et 65,2 % en République tchèque, mais elle est beaucoup plus faible dans les pays baltes (Estonie 4,8 %, Lettonie 7,9 %, et Lituanie 8,7 %) et en Grèce (11,1 %). S'intéresser aux migrations intra-européennes des ressortissants de l'Union européenne c'est donc s'intéresser à un phénomène très minoritaire : 2,5 % des citoyens européens résident dans un autre pays européen que dans celui où ils sont nés, c'est moins que la proportion de migrants internationaux dans le monde. C'est également beaucoup moins que la proportion de citoyens états-uniens résidant ailleurs que dans leur État de naissance, pour reprendre une comparaison classique. Contrairement aux États-Unis, la migration ne joue qu'un rôle marginal dans l'ajustement du marché du travail aux déséquilibres entre régions, en dépit de la mise en place de l'espace intra-européen de libre circulation, de l'intégration progressive des réseaux de transport ou encore d'une

monnaie commune qui facilite ces mobilités. Les différences inter-étatiques de langues, de normes sociales et professionnelles, continuent d'être de puissants obstacles à la mobilité internationale, et contribuent à rendre celle-ci très sélective en termes de capitaux sociaux et culturels. En termes économiques, l'Union européenne se caractérise donc par la faible mobilité du facteur travail et la rigidité du marché du travail dans un grand nombre de pays membres⁵⁶. Il est frappant de constater que l'Europe de Schengen n'est globalement pas plus mobile qu'elle ne l'était au début du XX^e siècle, et qu'en ce sens les politiques et les dispositifs réglementaires ne constituent que l'un des facteurs de ces mobilités européennes.

Une multiplication des flux migratoires spécialisés

Plutôt qu'une Europe en mouvement, l'impression qui se dégage du paysage migratoire intra-européen est celui d'une collection de flux relativement spécialisés du point de vue géographique (les pays d'Europe de l'Est et du Sud produisent les flux majoritaires, tandis que les pays d'Europe du Nord en sont les principaux destinataires) et plus encore d'un point de vue social et professionnel. Les articles rassemblés dans ce numéro rendent compte d'un certain nombre de profils précis d'Européens mobiles (étudiants Erasmus allemands en Espagne, ouvriers polonais en Grande-Bretagne, chercheurs italiens en France, etc.) qui sont à la fois la preuve que les mobilités professionnelles se jouent désormais à l'échelle européenne dans certaines branches économiques et pour certains types de compétences, et l'indice qu'au-delà de ces « figures » largement relayées dans les médias comme dans le discours public l'horizon d'un marché européen de l'emploi reste lointain et hypothétique.

Pour autant, la crise économique que traverse la zone euro depuis 2010 est marquée par un accrois-

⁵⁴. Catherine Wihtol de Wenden, *art. cit.* ⁵⁵. Emmanuelle Taugourdeau, « Les migrations intra-européennes », in *Regards croisés sur l'économie*, n° 2, 2010, pp. 201-208. ⁵⁶. Markus Gabel, « Mobilité et marché du travail en Europe », in *P@ges Europe*, Paris, La documentation française, 2014.

sement très fort de certaines migrations, en particulier vers l'Allemagne et dans une moindre mesure vers le Royaume-Uni, et en provenance de Pologne, de Roumanie, de Bulgarie et de Hongrie, mais aussi de plus en plus en provenance d'Italie, de Grèce et d'Espagne. Cela tendrait, selon certains économistes, à signaler l'intégration progressive d'un marché de l'emploi à l'échelle de l'Union, sans que les effets économiques multiples à moyen terme (redistribution du « capital humain » au détriment de certaines régions, report de réformes nécessaires pour l'adéquation entre système de formation et marché de l'emploi à l'échelle nationale, creusement des écarts de compétitivité entre pays, etc.) ne puissent clairement être évalués⁵⁷. Hérité de près de deux siècles d'histoire migratoire intra-européenne, le paysage actuel des migrations européennes de ressortissants européens est donc marqué par trois grandes caractéristiques : ces migrations sont de relativement faible ampleur ; elles présentent une grande diversité tant sur le plan géographique que sur le plan social ; enfin, elles sont paradoxalement encore relativement méconnues, ce qui laisse la place à des discours politiques et médiatiques dans lesquels la prise de position idéologique l'emporte parfois sur la présentation objective des processus migratoires. C'est dans ce contexte que ce numéro d'*Hommes & Migrations* propose de contribuer à dresser un panorama contemporain des migrations européennes des Européens : entre une hyper-mobilité souvent vantée comme l'horizon idéal de la région pluri-étatique la plus intégrée du monde (sur les plans économiques, monétaires, politiques) et la réalité d'une juxtaposition de territoires étatiques aux ressortissants durablement ancrés dans la sédentarité, où se situe la réalité de ces processus migratoires ?

À l'évidence, l'Europe des migrations européennes n'est pas aisée à décrire ni à comprendre. Elle se heurte d'abord à la question des sources, et plus largement des méthodes. L'abondance des données nationales et européennes et l'existence de bases de données et de rapports spécifiquement dédiés aux migrations en Europe ne lèvent pas totalement le voile d'inexactitudes et d'imprécisions

qui recouvre le phénomène : disparités des critères, des catégorisations et du niveau de précision d'un recensement national à l'autre ; catégorisations trop englobantes dans les enquêtes et bases de données européennes (Eurostat) ; intensité des circulations et fluidité des ancrages d'un grand nombre d'Européens mobiles qui complexifient encore l'utilisation des outils classiques de collecte de données sur les mobilités et de mesure de celles-ci, dont on sait qu'elles constituent par nature un véritable défi méthodologique. Les contributions rassemblées dans ce numéro montrent bien que les enquêtes menées auprès d'Européens en migration sont une méthode indispensable pour mieux décrire et comprendre ces phénomènes. Les enquêtes quantitatives telles qu'en propose le programme Bradramo sur l'émigration portugaise en Europe, dont Rui Gomes et ses collègues livrent certains résultats, permettent ainsi de mieux comprendre la complexité des facteurs qui jouent dans la décision de migrer, et plus largement dans les processus migratoires. Les caractéristiques du marché de l'emploi dans le pays de départ et dans celui d'installation ne constituent que l'un de ces facteurs, et les approches trop binaires en termes de répulsion (*push*) et d'attraction (*pull*) doivent à l'évidence être affinées pour saisir par exemple l'importance des réseaux sociaux et familiaux, ou encore la complexité des pratiques associées à la migration : circulations entre deux pays en particulier lorsqu'ils sont voisins, comme dans le cas des émigrés italiens en France étudiés par Hadrien Dubucs, Thomas Pfirsich, Ettore Recchi et Camille Schmoll, réajustements constants des projets migratoires, ancrages et sentiments d'appartenance à plusieurs territoires, etc. Les enquêtes qualitatives intégrant les représentations individuelles et les relations fines entre les dimensions professionnelles, familiales et plus largement « existentielles » des parcours migratoires sont ainsi indispensables pour comprendre des migrations qui se sont profondément complexifiées au cours des dernières décennies. Aurore Flipo le montre bien à partir des mobilités professionnelles des Polonais au Royaume-Uni et des Roumains en Espagne :

^{57.} Ibid.

les contextes nationaux du marché de l'emploi et les politiques nationales d'ouverture à une main-d'œuvre étrangère dans des secteurs précis se combinent pour dessiner une Europe des migrations européennes qui est moins marquée par un accroissement quantitatif des flux que par leur multiplication en filières professionnelles spécialisées, recouvrant un large éventail de profils. Rapelons ainsi qu'en Europe les actifs très qualifiés, désignés dans la base Eurostat comme « ressource humaine des sciences et technologies », ne sont que 6 % à être étrangers, et se répartissent à parts égales entre ressortissants de pays de l'UE et ressortissants de pays tiers.



Les représentations des migrations intra-européennes face à la réalité des flux

Les articles réunis dans ce numéro mettent l'accent sur les migrations professionnelles et sur les migrations étudiantes. Les deux sont en partie liées au sein de véritables parcours européens qui, chez un nombre croissant d'individus, articulent formation et entrée dans la vie active. Mais Magali Ballatore souligne dans son article combien les mobilités Erasmus, fortement médiatisées, masquent une réalité quantitativement très minoritaire et socialement encore très peu démocratisée, et combien, par ailleurs, l'idéal d'un *brain movement* à l'échelle européenne est sérieusement nuancé par des enquêtes montrant les difficultés sociales, pratiques et affectives associées à ces mobilités. Ces formes les plus visibles de migrations européennes n'épuisent pas l'ensemble des mobilités. En volume, les migrations transfrontalières quotidiennes constituent sans doute la forme de mobilité la plus significative en termes d'effets sur les territoires concernés.

Pour comprendre ces migrations européennes il importe de croiser les analyses des parcours migratoires et des politiques, et plus largement des dispositifs institutionnels qui encadrent, encouragent mais aussi contraignent ces mobilités. Catherine Wihtol de Wenden rappelle bien que

l'instauration d'un espace de libre circulation, s'il fait peu ou prou partie du projet européen dès l'origine, a connu une mise en place progressive, par étapes, et selon des configurations géographiques variables. Sur un autre plan, les acteurs politiques jouent aussi un rôle à travers la mise en récit et la construction d'un imaginaire officiel porté sur les migrations passées : Victor Pereira montre ainsi que ces derniers sont d'autant plus susceptibles d'influencer les mobilités contemporaines que l'histoire des migrations européennes se conjugue très fréquemment avec les mémoires familiales. L'article de Stéphane Mourlanc et Matteo Sanfilippo revient ainsi sur les étapes et les ambivalences de la construction de « mémoires de l'émigration », nécessairement plurielles, en Italie. Enfin, les migrations européennes des ressortissants de pays de l'UE ne peuvent aujourd'hui être envisagées sans considérer le contexte global d'une « crise migratoire » – pour reprendre le terme nécessairement discutable qui ponctue le discours politique et médiatique sur le sujet – à laquelle est aujourd'hui confrontée l'Union européenne. Morgane Dujmovic et Pierre Sintès soulignent ainsi combien les réactions politiques nationales dans la régulation de la « route des Balkans » sont un puissant révélateur d'une politique migratoire incohérente voire absente à l'échelle européenne, dont l'un des principaux défis est de concevoir conjointement la libre circulation « interne » et la gestion de la frontière « externe ».

Entre politiques de la mobilité (Erasmus, accords de Schengen) et histoires sociales des migrations européennes s'inscrivant dans le temps long et dessinant des traditions professionnelles et familiales (migrations italiennes et portugaises), les migrations européennes des ressortissants de l'UE apparaissent aujourd'hui comme un enjeu de premier plan dans une Europe qui rencontre de grandes difficultés pour définir un modèle rassemblant adhésion populaire et efficacité institutionnelle. C'est donc pour croiser les regards sur ces questions que des entretiens menés auprès d'acteurs institutionnels de l'Union européenne complètent les articles scientifiques rassemblés dans ce numéro.